



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 AVRIL 2021, À 19 H 30 (PAR VISIOCONFÉRENCE)**

SONT PRÉSENTS

M. Martin Rondeau, maire
M. Antoine Lessard, conseiller (siège n° 2)
M. Pierre-Michel Gadoury, conseiller (siège n° 4)
M. Luc Lefebvre, conseiller (siège n° 6)
Mme Sylvie Durand, conseillère (siège n° 1)
Mme Annie Bélanger, conseillère (siège n° 3)
M. Sylvain Roberge, conseiller (siège n° 5)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Isabelle Falco, greffière et secrétaire-trésorière adjointe

2021-109

**DÉBARCADÈRE MUNICIPAL – PONT ALBERT-CHARTIER – TARIFICATION
DES VIGNETTES POUR LA SAISON ESTIVALE 2021 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, annuellement, adopter la tarification des vignettes donnant accès au débarcadère municipal situé aux abords du pont Albert-Chartier;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANTOINE LESSARD
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER la grille de tarification des vignettes pour l'accès au débarcadère municipal situé aux abords du pont Albert-Chartier pour la saison estivale 2021 comme suit :

| | |
|---|---|
| Citoyens de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha | 50 \$ / saison 2021 |
| Citoyens de la municipalité de Saint-Damien ayant un accès notarié au lac Noir et à la Rivière-Noire | 50 \$ / saison 2021 |
| Citoyens riverains de la municipalité de Sainte-Émélie-de l'Énergie (en première rangée) | 50 \$ / saison 2021 |
| Citoyens de la municipalité de Saint-Damien ne bénéficiant pas d'un accès notarié au lac Noir et à la Rivière-Noire | 250 \$ / saison 2021 |
| Citoyens non riverains de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie | 250 \$ / saison 2021 |
| Non résident des municipalités de Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien et Sainte-Émélie-de-l'Énergie | 200 \$ / jour |
| Occupants de chalet en location | 400 \$ pour la durée de location (avec contrat de location) |

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 14 avril 2021